

Puis-je demander à la Chambre de consentir à l'unanimité à cette proposition?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il y a consentement, la pétition est acceptée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre pour les deux derniers jours de la semaine. J'ai pu consulter les leaders parlementaires des partis d'opposition et je voudrais informer ici la Chambre des travaux que je prévois pour jeudi et vendredi.

Le premier point à l'ordre du jour du jeudi 22 novembre sera l'étude des six motions de voies et moyens découlant de l'exposé économique du ministre des Finances. Le deuxième point sera le projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Le troisième point dont il sera question jeudi est une motion visant à créer le groupe de travail sur la réforme de la Chambre des communes. Il est prévu que cette motion, qui est signalée dans le discours du trône, sera proposée immédiatement après les affaires courantes. S'il reste du temps après le débat de la motion à établir ce groupe de travail, la Chambre en terminera avec l'étude du projet de loi C-4. Si celui-ci est adopté à toutes les étapes, la Chambre passera alors à l'étude du projet de loi C-6, tendant à modifier la Loi sur le poisson salé.

En ce qui concerne le vendredi 23 novembre, je tiens à annoncer que ce sera le deuxième jour désigné pour la présente période des subsides. Je crois juste aussi de signaler à l'égard des projets de loi C-4 et C-6 que, même si les motions de deuxième lecture prévoient le renvoi aux comités permanents de la Chambre, tous les partis s'accorderont pour faire franchir à ces projets de loi toutes les étapes du débat à la Chambre même.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'EMPLOI

DÉPÔT DU RAPPORT D'UNE COMMISSION ROYALE

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en vertu des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je dépose dans les deux langues officielles deux exemplaires d'un rapport intitulé: «Égalité en matière d'emploi: rapport d'une commission royale».

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je m'empresse de

Présentation de projets de loi

déposer, dans les deux langues officielles, le rapport sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels au nom du Solliciteur général en vertu de l'article 46(2) du Règlement. Il y a lieu de renvoyer ce rapport, en vertu de l'article 46(4) du Règlement, au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. le Président: Le député sait, j'en suis certain, que nous pouvons appliquer le Règlement de la Chambre.

* * *

PÉTITIONS

LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ARMEMENTS NUCLÉAIRES

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 44 électeurs de la circonscription de Simcoe-Nord et d'autres régions de l'Ontario, qui réclament des changements à la politique canadienne en matière d'armements nucléaires.

LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom des soussignés, résidents au Canada, dont un bon nombre de la circonscription de Prince-Albert, qui se préoccupent vivement du rôle que joue le Canada dans la course aux armements nucléaires. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de refuser la mise à l'essai du missile de croisière au Canada, de déclarer le Canada zone sans arme nucléaire, et de veiller à ce que les dépenses excessives consacrées à la course aux armements servent plutôt à financer les besoins de l'homme afin d'assurer sa prospérité dans un climat de paix.

* * *

[Français]

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

MODIFICATION VISANT À INCLURE HULL DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer) demande la permission de présenter le projet de loi C-207, intitulé Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (capitale nationale du Canada).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Isabelle: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de modifier les limites de la capitale nationale du Canada de façon à y inclure la ville de Hull ainsi que toute autre région que le Parlement du Canada pourra à l'occasion délimiter. Une capitale, c'est non seulement le siège du gouvernement, mais c'est encore le symbole de la puissance et de l'unité d'un pays, le foyer de l'âme nationale, l'image que la nation représente à l'univers.